



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 10 AOÛT 2015

Impôts locaux: +40% en dix ans

■ Taxe d'habitation, taxe foncière bâtie: qui paie le plus et le moins en Charente ? ■ Où les impôts locaux ont-ils le plus augmenté depuis dix ans et pourquoi ? ■ Une étude fait le point.

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

Si les supermarchés charentais affichent les prix les plus bas de France, comme le révélait une étude sortie en juin, en terme d'impôts locaux, le département est loin d'être aussi bien loti. Avec un taux moyen d'impôts locaux de 60,4%, la Charente est le 33^e département aux plus forts taux d'imposition. C'est ce que révèle une étude que publie Home'n'go, une agence immobilière en ligne, créée en 2012 à Paris. Pour aider ses clients dans leur décision d'achat ou de location, les deux fondateurs du site, ingénieurs de formation, ont mené une étude sur le montant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie dans toutes les communes de France, ainsi que leur évolution entre 2004 et 2013 (1).

Tirée des bases de données mises à disposition par le ministère des Finances, cette étude est une mine d'informations pour les contribuables. Elle révèle notamment que les Charentais payaient, en moyenne en 2013, 39,8% plus d'impôts locaux qu'en 2004.

«Il s'agit de l'augmentation effective que les contribuables peuvent constater sur leur feuille d'impôts», explique Sébastien Zehra, cofondateur d'Home'n'go. «Elle prend en compte l'augmentation des taux décidés par les communes, les intercommunalités et les départements, qui a été en

moyenne de 19% en Charente; et l'évolution de la valeur locative des biens, décidée par l'État, qui sert de base à l'application des taux d'impôts locaux (lire encadré). Cette dernière a augmenté de 17,5% sur la période 2004-2013» (contre 15,79% pour l'inflation).

Avec un taux de taxe d'habitation de 17,8% en moyenne et un taux de taxe foncière bâtie de 42,7% en moyenne, en 2013, la Charente affiche un taux d'imposition local 5,9% supérieur à la moyenne nationale.

Mais concrètement, en matière de fiscalité locale, difficile de raisonner en moyenne départementale. Les Charentais sont loin d'être tous logés à la même enseigne. Ainsi, les Angoumoisins ont, globalement, les taux les plus importants. Jusque-là pas vraiment de surprise. Ce qui est étonnant c'est de voir les taux ruffécois leur faire nettement concurrence. Avec 63,19% de taxe foncière bâtie, Ruffec affiche le taux le plus élevé du département. Et en terme de taxe d'habitation, le 3^e taux le plus élevé (26,26%).

Ruffec: supporter le bassin de vie

Des taux élevés que la commune justifie principalement par sa situation géographique. «Ruffec étant le seul bourg important entre Angoulême et Poitiers, la commune, bien que de 3 800 habitants, doit supporter les infrastruc-

tures d'un bassin de vie de plus de 40 000 habitants», explique François Millon, le directeur général des services de la ville qui rappelle que les équipements structurants comme la piscine, le théâtre ou la médiathèque ont longtemps été portés uniquement par Ruffec.

«Mais cela va changer, tient-il à rassurer, avec la fusion récente des trois collectivités de communes, ces charges seront de mieux en mieux réparties entre les 34 communes. Ce qui devrait se traduire par un allègement de l'imposition pour les Ruffécois, prévoit-il, précisant que, «depuis 2008, la municipalité met déjà un point d'honneur à ne plus augmenter les taux» (vrai pour la taxe foncière, la taxe d'habitation, elle, est passée de 10 à 14%, NDLR).

Ailleurs, après avoir acheté ou s'être installés, certains ont vu leurs taux d'impôts locaux faire des bons importants, comme à Dirac, où le taux de taxe foncière bâtie (hors augmentation de la valeur locative) a bondi de 40% en dix ans. «J'ai été contraint de procéder à une hausse sensible des taux quand j'ai repris les rênes en 2009 car on allait droit dans le mur», décrit le maire, Alain Thomas. «Refusant toute augmentation, mon prédécesseur avait mis la commune dans le rouge, on était sur le point d'être placés sous tutelle de la préfecture.» Il nuance toutefois la hausse des taux: «On a beaucoup augmenté mais on reste toujours à la

moyenne des taux des sept communes de notre communauté de communes, c'est la règle que je me suis imposée», explique-t-il.

De nouveaux habitants attirés par les taux bas

Mais alors comment font ces communes qui ont les plus petits taux de Charente ?

Anais a par exemple réussi le tour de force de diminuer de quelques dixièmes son taux de taxe foncière bâtie en dix ans. Et de faire stagner sa taxe d'habitation. «On a la chance, pour une petite commune, d'avoir beaucoup d'entreprises, ce qui apporte des recettes, décrit le maire, Éric Giraud-Bernard, et le prix de l'eau a déjà été multiplié par trois pour financer le nouvel assainissement collectif du bourg, alors on essaie de ne pas tirer sur toutes les cordes».

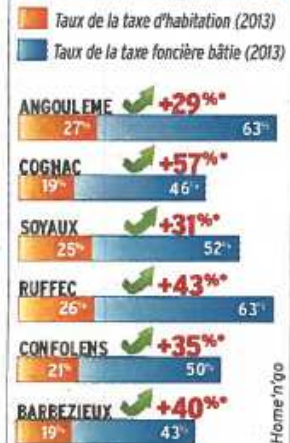
À Étriac, les très faibles taux d'imposition locale - la taxe d'habitation a fondu en dix ans pour atteindre 10% et une taxe foncière bâtie parmi les moins chères du département - sont même devenus des éléments d'attractivité. «Quand les gens se renseignent pour acheter, ils sont même étonnés par les taux, se réjouit le maire, Frédéric Baron qui a vu sa population passer de 165 à 207 âmes en 20 ans. Pour garder ses taux si bas, il mise sur la patience. «Jamais d'emprunt, on attend d'avoir les sommes pour investir. On a mis 15 ans à avoir

notre salle des fêtes mais on l'a». Bémol à ce joli tableau. Le village a tout de même dû, en 2015, se résoudre à augmenter de 4% chaque impôt pour compenser les baisses des dotations de l'État. Une solution que beaucoup de communes ont adoptée ou adopteront bientôt.

Les taux d'imposition de chaque commune sont consultables dans la carte interactive Home'n'go sur notre site charentelibre.fr.

(1) L'étude d'Home'n'go ne prend pas en compte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe foncière non-bâtie, souvent dérisoire.

Dans les principales villes



*Augmentation effective du montant des impôts locaux depuis 2004
INFOGRAPHIE CL

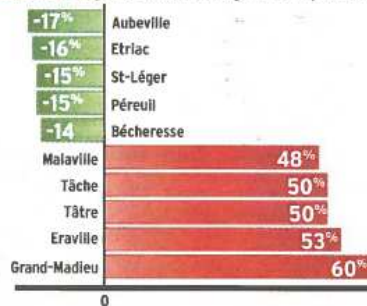
Source : Home'n'go



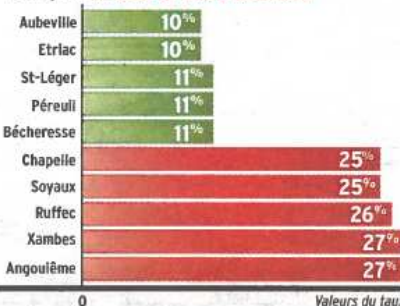
En 2013, un Charentais propriétaire payait en moyenne **60,4%** de taux d'impôts locaux* soit **5,9%** de plus que la moyenne nationale

*Taux à appliquer à la valeur locative du bien

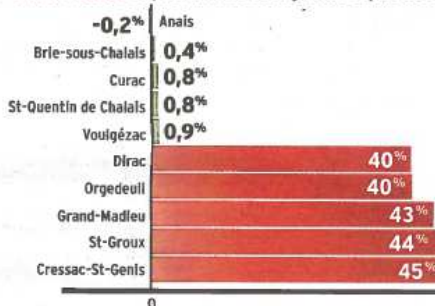
Les 5 communes du département dont la taxe d'habitation a le plus diminué et augmenté depuis 2004



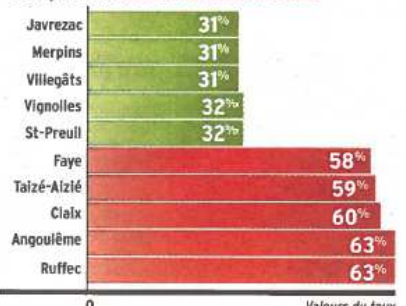
Les 5 communes du département avec le plus faible et le plus fort taux de taxe d'habitation



Les 5 communes du département dont la taxe foncière bâtie a le plus diminué et augmenté depuis 2004



Les 5 communes du département avec le plus faible et le plus fort taux de taxe foncière bâtie



Source : Home'n'go

INFOGRAPHIE CL

Petit rappel du calcul

Qui paie quoi ?

Un locataire ne paie que la taxe d'habitation. Un propriétaire paie à la fois la taxe d'habitation et la taxe foncière. Ces taxes sont calculées pour l'année pour le logement occupé au 1^{er} janvier.

Le calcul

Ces taxes sont toutes les deux calculées en appliquant un taux de taxe voté par les collectivités territoriales (commune, intercommunalité, département) à la valeur locative du bien. Cette valeur locative correspond théoriquement au loyer annuel que le propriétaire tirerait du bien s'il était loué. S'appliquent ensuite des abattements: de 50% pour la taxe foncière bâtie, et variables pour la taxe d'habitation, en fonction notamment du nombre d'enfants à charge.

Vers une réforme

En réalité, les valeurs locatives actuelles, calculées dans les années 70, ne sont plus du tout représentatives du marché de l'immobilier actuel. Et correspondent plus souvent à un ou deux mois de loyer potentiel qu'à une année entière de location.

La loi de finances 2013 a donc prévu une réforme pour les mettre à jour.

Un premier test de cette réforme est en cours dans cinq départements.

Le centre nautique des Vauzelles peut-il couler ?

■ Des opposants au chantier lancé assurent

que le projet est pharaonique et voué à l'échec

■ «Intoxication», «combat d'arrière-garde», répond le maire de Châteaubernard.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Les travaux du futur complexe nautique, ludique et sportif des Vauzelles ont commencé il y a quelques jours. Ce centre nautique dans les tuyaux depuis des lustres et dont le projet final avait été présenté en 2012, a passé les différentes étapes préparatoires au lancement des premiers coups de pelleuse. L'enquête publique a accouché d'un avis favorable, les élus de GrandCognac, la collectivité porteuse du projet, ont donné leur accord. Les premiers nageurs sont attendus fin 2017. Voilà pour les faits et le scénario officiel. Alors ce projet peut-il encore prendre l'eau ou même complètement



Les pelleuses ont avalé deux terrains de foot et les pluies ont créé une piscine artificielle. Deux ans de travaux sont prévus.

somber ? «Oui, et nous avons bon espoir de faire stopper les travaux de ce projet pharaonique», assure José Lacour-Miron, président de «Mieux vivre à Cognac», l'association qui s'est rangée du côté des opposants en avril dernier - le collectif pour la sauvegarde de la piscine d'été est lui mobilisé depuis 2011 ainsi que plusieurs commerçants et artisans -.

Quel crédit accorder à cette association qui s'est fendue d'un communiqué en fin de semaine dernière pour réagir au lancement des travaux et rappeler sa farouche opposition ? José Lacour-Miron fut pendant vingt-cinq ans un des cadres du Bureau national

interprofessionnel du Cognac (BNIC), mis à disposition par le ministère des Finances. C'est un homme discret et très influent qui n'a jamais pris d'engagement politique localement. Il avait créé «Mieux vivre à Cognac» en 1991 pour s'opposer au projet de doublement de la RN 141 par la ville de Cognac... lequel a finalement été abandonné.

«Aucun risque de recours»

«J'ai été très naïf quand le projet de centre nautique a été présenté. Je me suis dit que la raison l'emporterait et que jamais il ne pourrait prospérer. J'avais consulté autour de moi et personne n'y croyait. Seulement quand j'ai constaté que les travaux étaient annoncés, j'ai décidé de réagir», explique le retraité qui a notamment envoyé un «appel solennel» à tous les élus de GrandCognac.

«Je leur ai expliqué que le projet allait engloutir des millions d'euros, que la facture allait au moins doubler pour atteindre 45 millions d'euros, qu'il se bâtissait sur un ancien marécage et que la vraie alternative était de revaloriser le complexe actuel du Parc François-1^{er}», appuie José Lacour-Miron qui a «alerté» plusieurs ministres et la Cour des comptes.

»
On en reparlera, je vous prédis que beaucoup de choses vont bouger. Ce projet ne peut pas se poursuivre, ce serait une folie.

Il a reçu des courriers que nous avons pu consulter qui indiquent notamment que GrandCognac faisait actuellement l'objet d'un examen par la chambre régionale des Comptes et que le préfet de la Charente avait été invité à «examiner» le dossier.

«Ce n'est pas sérieux de dire ça. Il n'y a aucun risque de recours ni d'entrave d'aucune sorte. C'est un combat d'arrière-garde, une intoxication. On agite des chiffres pour affoler la population», répond Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard et vice-président de GrandCognac.

José Lacour-Miron esquisse un sourire : «On en reparlera, je vous prédis que beaucoup de choses vont bouger. Ce projet ne peut pas se poursuivre, ce serait une folie.»



José Lacour-Miron, entouré de membres de son association.

Photos F. B.

Un nouveau second à la brigade de Cognac

À 57 ans, le capitaine Pascal Millot vient de prendre ses fonctions à Cognac. Il arrive de Ribérac en Dordogne, où il a passé six ans.

Julie KOCH
j.koch@chorentelibre.fr

Pascal Millot a le regard franc et le bon mot facile. A 57 ans, le capitaine de gendarmerie vient de rejoindre la brigade de Cognac pour finir sa carrière. « Normalement on n'est pas réaffecté en fin de carrière. C'est une exception car la brigade de Ribérac en Dordogne dans laquelle j'étais depuis 2009 a fermé. Il a fallu trouver un nouveau poste », décrit-il. Il a pris possession de son bureau le 1^{er} août, pour remplacer le capitaine Franck Racine, récemment muté à Mayotte.

Quand on lui demande d'où il vient, il prend quelques secondes pour réfléchir. « Mon père était aviateur. Je suis né en Allemagne, puis on a voyagé dans tous les coins de la France. Je dirais que je suis du Pas-de-Calais. C'est là que j'ai vécu le plus longtemps, que j'ai rencontré mon épouse et que nous nous sommes mariés ». Le Ch'ti de cœur est aujourd'hui père de deux enfants et déjà trois fois grand-père.

Pascal Millot est sorti 6^e sur 104 de sa promotion de l'école de gendarmerie de Chaumont. Il a ensuite été affecté au Trait (Seine-Maritime) avant de passer adjudant au sein de la brigade des Andelys (dans l'Eure).

Six mois à Sarajevo

En 1997, il a passé six mois à Sarajevo en ex-Yougoslavie à sa demande. Il a intégré le peloton de gendarmerie de surveillance et d'investigation. « C'était au moment de la mise en application des accords de Dayton. On veillait à la stabilisation de la paix. J'en garde un très bon souvenir. On avait pour mission de prendre contact avec les autori-



Pascal Millot est arrivé à la gendarmerie de Cognac le 1er août.

Photo J. K.

tés policières locales pour prendre la température », raconte le militaire, avec un regard pour le planisphère accroché au mur de la salle de pause de la caserne cognaçaise.

De retour en France, il a pris la tête du centre d'opérations et de renseignement d'Évreux, avant d'être muté au peloton autoroutier de Gaillon (Eure). Il a ensuite été nommé lieutenant et a passé quelques années à Mantes-la-Jolie, puis à Ribérac. « On avait passé des vacances en famille

à Barbezieux, on y a acheté un corps de ferme. Ribérac n'est pas très éloigné », justifie-t-il.

En arrivant à Cognac, il se rapproche encore un peu plus de chez lui. « Il y avait aussi des places qui se libéraient à Angoulême et Jonzac mais j'avais une petite préférence pour Cognac », avoue l'officier. Il épaulera le commandant Stéphane Équipé pour une durée d'un an et demi, jusqu'à son départ à la retraite. Le commandant, lui, devrait être encore là jusqu'en juillet 2017.